

Échos de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 16

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

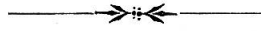
4.	»	de la Broye	»	218 30
5.	»	de la Glâne	»	210 45
6.	»	de la Gruyère	»	294 50
7.	»	de la Veveyse	»	175 75
				Total Fr. 3,182 25
En 1909, la Caisse avait reçu				» 2,478 90
				En plus Fr. 703 35

provenant de ce que la préfecture de la Singine n'avait pas fait de versement en 1910.

Divers.

A ce chapitre figure un montant total de 45 fr. 84 provenant des frais d'encaissement portés en dépenses et remboursés ultérieurement par les membres intéressés.

(A suivre.)



ECHOS DE LA PRESSE

L'assassin Tisseau avait, dans une lettre publiée par la *Croix*, accusé l'école neutre de ne l'avoir pas armé contre le vice et la poussée des mauvais instincts. Naturellement les journaux anticléricaux protestèrent et prétendirent que le réquisitoire de Tisseau avait été dicté par l'aumônier, si même il n'avait pas été écrit complètement par ce dernier. Sous le titre : *Les témoignages des autres*, la *Croix* répond vigoureusement à ces attaques : « Est-ce que d'autres n'ont pas crié maintes fois à la tribune et dans la presse ce que Tisseau repentant a écrit à la lumière crue de son expérience et de ses remords ? Est-ce qu'un pur, un athée authentique comme le citoyen Allard n'a pas déclaré naguère en pleine tribune : « Qu'on ait le courage de la dire : en tuant Dieu à l'école et dans les livres d'école, on a supprimé la morale... ; avec la petite cervelle de cet enfant qui ne peut encore réfléchir, ni résister, vous faites l'apache. »

Est-ce que le citoyen Bousquet, de la C. G. T., poursuivi pour « excitation au pillage et apologie de crimes », n'a pas dressé, dans la réponse suivante, un réquisitoire contre les livres scolaires mille fois plus sévère que celui des évêques ? Le président des assises lui demandait : « Mais où avez-vous donc appris ces doctrines de haine ? — J'étais un ignorant : Ce que je pense, ce que je sais, je l'ai appris dans les petits livres qu'on met, à la laïque, entre les mains de ma fillette. »

Ces livres infâmes, c'était peut-être le manuel de l'inspecteur Dufrenne, homme honoré et décoré, qui écrit : « Nous ne regrettons pas qu'on ait classé dans le musée des bouddhas et autre vieilleries des temps passés l'honnête homme interrogeant sa conscience... L'éducation ne peut être l'art de faire des honnêtes gens, vu qu'on ne sait pas ce

que c'est qu'un honnête homme et l'on n'a pas une conception bien arrêtée de ce qui est bien et de ce qui est mal. »

Ces livres, c'était peut-être le manuel de M. Bayet fils, un homme très honoré et très décoré aussi, de la laïque. On y lit : « Les actions bonnes sont celles qui sont utiles et qui rendent heureux ; les actions mauvaises sont celles qui sont inutiles et rendent malheureux. » C'est clair cela. Et s'il m'est bon de me procurer 45,000 francs en tuant deux ou trois employés de banque, si cela me rend heureux de me procurer cette somme, de quel droit me reprocherait-on cette « bonne action » ?

Et ne croyez pas que ce soit là une boutade isolée d'un détraqué. Voici un autre manuel sacro-saint, il est de M. Payot, un mandarin non moins honoré, décoré et grassement nanti. Que dit-il ? Qu'enseigne-t-il à nos enfants, aux hommes de demain ? « Aujourd'hui nous avouons notre ignorance totale — à toi, Raymond « la Science » — concernant une vie de l'âme après la mort. La croyance que Dieu punira les méchants a d'ailleurs endormi la conscience sociale... Aujourd'hui nous jugeons nécessaire de débarrasser l'enseignement de la morale de la croyance en Dieu. » — Ah ! le bon débarras, n'est-ce pas Carouy ?

Plus d'idées mortes, réplique Bayet au compère Payot : « Les idées mortes, ce sont les idées du devoir, du libre arbitre, de la responsabilité des criminels. » A la bonne heure ! Recueillez, compagnons Bonnot, Garnier et autres bandits, dont la « conscience sociale n'est plus endormie », recueillez pieusement cette absolution laïque du bon Bayet : « Ceux qui commettent des crimes ne sont pas toujours des hommes mauvais et méchants. Le plus souvent ils sont aussi bons que nous — à toi Bonnot ! — et ce n'est pas leur faute — à toi, Garnier ! — s'ils sont devenus criminels. »

Eugène DÉVAUD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Le Bureau fédéral de statistique vient de faire paraître son rapport sur l'examen pédagogique des recrues de l'année 1911. Voici le tableau du rang et de la note moyenne des cantons, avec la note et le rang de 1910 en regard :

1911		1910	
Rang	Note	Note	Rang
1. Genève	6,54	6,36	1
2. Bâle-Ville	6,68	7,08	6
3. Zoug	6,70	7,60	16
4. Glaris	6,71	7,18	9
5. Thurgovie	6,78	6,74	2
6. Schaffhouse	6,83	6,99	3
7. Obwald	6,85	7,18	9